Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20261110-D2026074-DE

**MAIRIE DE PORSPODER (29840)**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-074

***DATE DE CONVOCATION***
02 novembre 2026

***DATE D'AFFICHAGE***
10 novembre 2026

***NOMBRE DE CONSEILLERS***

| | |
|---|---|
| En exercice | 19 |
| Présents | 17 |
| Votants | 18 |

L'an deux mille vingt six
Le neuf novembre, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme Nathalie PEDROT qui donne pouvoir à M. Bruno EOZINOU, M. Thierry GUEGUEN qui donne pouvoir à Mme Catherine MASSON

Absent : M. Laurent BUHL

M. Manuel COMBES a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

## 01. AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX POM 26-01 RELATIF A LA REPRISE DES FAUX-PLAFONDS DU CENTRE SOCIO CULTUREL LE PHARE ET DE LA MEDIATHEQUE PIERRE-ARZEL

M. Le Maire rappelle que par délibération n°D2026-052 du 27 avril 2026, le conseil municipal a attribué le marché de reprise des faux-plafonds du Phare pour un montant de 155 167.80 € HT.
Il rappelle également que le lot démolition des faux-plafonds a fait l'objet d'une attribution parallèle, en négociation directe, pour un montant de 49 966.00 € HT.

Les travaux ont débuté comme prévu au mois de juin. La médiathèque est désormais réouverte au public, et les travaux se poursuivent dans les salles 1, 2, 3 et 4. Un premier avenant a été validé par le conseil municipal par délibération n°2026-067 du 21 septembre 2026 pour un montant de 7 312.00 € HT au profil du lot 2 électricité dont le titulaire est l'entreprise Gervais.

L'entreprise LAPOUS titulaire du lot n°3 « plafonds » a constaté qu'un mur n'était plus d'aplomb. Il convient de le reprendre ce qui occasionne un avenant n°2 d'un montant de 2 885.00 € HT soit 3 462.00 € TTC. Pour mémoire, ce lot a été attribué pour un montant de 103 999.00 € HT. Le nouveau montant de ce lot est donc de 106 884.00 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°2 d'un montant total de 2 885.00 € HT au marché des travaux POM26-01 concernant le lot 3 détenu par l'entreprise Lapous
- **PRECISE** que ledit avenant n°2 prendra effet à compter de sa signature par M. le Maire.

**Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.**
**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**
**Patrick BRIEND.**

MAIRIE de PORSPODER
29840